

PLAN DE COURS

DRT-2204 : Recherche dirigée et rédaction d'écrits juridiques I

NRC 11959

Temps consacré : 0-0-9

Crédit(s) : 3

Recherche sur un sujet proposé par l'étudiant et accepté par un professeur qui en assume la direction. La recherche doit s'appuyer sur une méthode articulée et conduire à la rédaction d'un texte élaboré. Ce dernier peut prendre diverses formes, notamment, celles de l'essai ou d'actes juridiques variés (mémoire, etc.). Le professeur et l'étudiant s'entendent au préalable sur la forme que prendra l'écrit. Celui-ci doit faire l'objet d'une présentation orale.

Enseignants : Direction de programme; supervision individuelle par un professeur¹ de la Faculté.

Plage horaire : À déterminer avec le professeur.

Site de cours : S.O.

Préalables : 45 cr. DRT

Coordonnées et disponibilités :

Les coordonnées et disponibilités du professeur superviseur seront communiquées en début de session à l'étudiant.

Sommaire

¹ Pour alléger le texte, le masculin inclut le féminin.

Description du cours

Objectif général du cours

Ce cours fait partie du bloc de cours de formation à l'expression orale et écrite. Le cours a pour principal objectif d'approfondir un aspect du droit sous la supervision individuelle d'un professeur de la Faculté de droit et d'améliorer les compétences en recherche et en rédaction de l'étudiant.

Objectifs spécifiques

Les objectifs communs aux cours DRT-2204 et DRT-2205 sont les suivants :

- Permettre à l'étudiant d'acquérir une expérience de recherche et de rédaction en bénéficiant de la supervision individuelle d'un professeur;
- Permettre à l'étudiant de parfaire sa connaissance d'un aspect du droit;
- Permettre à l'étudiant de parfaire sa maîtrise de la recherche et de la rédaction en droit.

Acquisitions de compétences :

Première année (première session)

- Apprendre à lire et à comprendre des documents juridiques.
- Acquérir un vocabulaire de base en droit.
- Se familiariser avec la qualification juridique.
- S'initier à la logique et au raisonnement en droit.

Première année (deuxième session)

- Consolider les objectifs antérieurs.
- S'initier à la recherche documentaire.
- S'initier à la rédaction juridique (notes de recherche).

Deuxième et troisième années

- Consolider les objectifs antérieurs.
- Se familiariser avec l'anglais juridique.
- Diversifier les habiletés de rédaction dans divers types d'écrits juridiques.
- Développer des habiletés de communication orale en droit.
- Apprendre à étudier une question juridique sous ses aspects théoriques et pratiques.
- Développer une pensée autonome, critique, créatrice et évolutive.

Approche pédagogique

Sous la supervision d'un professeur de la Faculté de droit, l'étudiant rédige une dissertation juridique (ou autre forme d'écrit juridique, après entente avec le professeur en début de session). Le sujet de recherche est choisi par l'étudiant, mais doit être approuvé par le professeur qui accepte la supervision.

Calendrier du cours

Le travail de recherche doit être complété à l'intérieur du trimestre pendant lequel l'étudiant a choisi de s'inscrire. Tout report doit être autorisé par le directeur de programme.

Évaluations et résultats

Par défaut, les critères d'évaluation sont les suivants :

- 1. La dissertation (80 points):** Le travail de recherche doit faire une longueur d'environ 25 pages excluant la bibliographie, la table des matières ou le plan, la page titre et doit être rédigé à interligne et demie, police Times New Roman, 12 pts. La dissertation contient un titre. Les notes infrapaginales sont rédigées selon un Guide reconnu à la Faculté de droit. Si cela est exigé en début de session, l'étudiant remet son journal de recherche (journal de bord) au professeur.

Critères d'évaluation de la dissertation : qualité de l'analyse juridique, qualité de la recherche documentaire, qualité de la présentation, incluant la qualité de la langue écrite.

- 2. L'exposé oral (20 points):** Un exposé oral suit la remise de la version finale du travail. Cet exposé est l'occasion pour l'étudiant d'expliquer au professeur les points les plus importants de son travail. À cette occasion, le professeur peut poser des questions sur le contenu (incluant les lectures réalisées par l'étudiant) et sur la méthodologie retenue. L'exposé et les questions sont d'une durée d'environ 20 minutes.

L'exposé doit faire l'objet d'un enregistrement qui ne peut servir que dans le cadre d'une éventuelle contestation de l'évaluation et qui ne peut être conservé au-delà de la date à laquelle la note devient définitive.

Critères d'évaluation de l'exposé : esprit de synthèse, capacité de bien communiquer oralement, bonne connaissance et compréhension des sources et du sujet traité. D'autres critères peuvent servir à l'évaluation. Dans ce cas, ils doivent être communiqués à l'étudiant en début de session.

Barème de conversion

NOTE	%	RELEVÉ DE NOTES
A+	88	4,33
A	83	4,00
A-	78	3,67
B+	74	3,33
B	70	3,00
B-	66	2,67
C+	62	2,33
C	59	2,00
C-	56	1,67
D+	53	1,33
D	50	1,00
E	<50	0

Politique de plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de:

- copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

(SOURCE: COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009).

Règlement disciplinaire

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante:

ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire_a_l_intention_des_etudiants_CA-2016-91.pdf

Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval

La Faculté de droit se réfère aux dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval inscrites dans son Règlement des études (mai 2009).

Mesures d'évaluation de la qualité du français

L'Université Laval reconnaît l'importance et le rôle de quatre principales habiletés langagières dans la formation qu'elle dispense : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production orale et la production écrite.

Elle considère également que la maîtrise de ces habiletés est mesurable et veille à ce que les diverses mesures d'évaluation soient adaptées à chacun des trois cycles d'études et contribuent à l'atteinte des objectifs de formation qu'elle s'est fixés.

Mesures de soutien

Lorsque les enseignants et les chercheurs observent des difficultés chez les étudiants, ils leur offrent le soutien approprié :

- En cas de difficultés relatives à l'application des conventions scientifiques, ils prodiguent les conseils adéquats;
- En cas de problèmes liés à l'expression claire et cohérente des idées, ils orientent l'étudiant, en concertation avec sa direction de programme, vers des cours centrés sur l'expression écrite de la pensée;
- En cas de difficultés liées à la maîtrise du code linguistique du français, ils réfèrent l'étudiant à sa direction de programme, qui lui indiquera les ressources mises à sa disposition (cours, ateliers, centres d'aide, etc.).

Parmi les mesures de soutien offertes aux étudiants, la Faculté de droit invite les étudiants et les enseignants à consulter le répertoire des ressources pour améliorer la qualité de la langue dans les cours de sciences humaines. Ce répertoire se trouve dans le portail du Réseau Fernand Dumont à l'adresse suivante : <http://www.rfd.fse.ulaval.ca/>. Le Réseau Fernand-Dumont regroupe des professeurs et chargés de cours de sciences humaines qui cherchent à améliorer les compétences langagières de leurs étudiants dans les différentes tâches de lecture et d'écriture propres à leur discipline.

Politique en cas d'absence aux examens

Pour connaître les détails de la [Politique concernant les absences aux examens ou autres formes d'évaluation](#), veuillez consulter le site Internet de la Faculté de droit ou cliquer sur le lien hypertexte fourni précédemment.

Évaluation de l'enseignement

S.O.

Étudiants avec déficience physique, trouble d'apprentissage ou mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent remettre leur attestation en personne à leur direction de programme au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante : aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation

Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle:

sgc.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant_acc_scolaire_dec2012.pdf

Matériel didactique

L'étudiant pourra consulter le *Guide de la dissertation juridique*, disponible sur le site web de la Faculté, avant d'entamer sa recherche

Bibliographie

S.O.